



REGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION



**Projet régional
de l'enseignement agricole
de Bourgogne-Franche-Comté
2017 - 2021**

Editorial



Le **Projet Régional de l'Enseignement Agricole (PREA)** que j'ai le plaisir de vous présenter fixe, dans le cadre des politiques éducatives nationales, les orientations stratégiques de notre système de formation professionnelle agricole pour la région notre Bourgogne-Franche-Comté.

Cette feuille de route, tournée sur les 4 années à venir, se veut un outil de pilotage porté par l'Etat, la collectivité régionale et l'ensemble des professionnels agricoles, forestiers et agroalimentaires.

Ce PREA intègre des évolutions législatives, dont celles introduites par la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 qui s'est traduite par un certain nombre d'infléchissements pour l'enseignement agricole. L'affirmation du rôle élargi des établissements d'enseignement agricole qui participent, en lien avec les professionnels des secteurs concernés, à toutes les politiques portées par le ministère et la possibilité d'acquisition progressive de certains diplômes avec une organisation des épreuves adaptée et la mise en place du système d'unités capitalisables.

Il encourage également l'ensemble des équipes éducatives à revisiter leurs pratiques professionnelles et à poursuivre la démarche d'innovation pédagogique initiée par la Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche (DGER).

Le Projet Régional de l'Enseignement Agricole est très largement co-construit avec l'ensemble des partenaires. Il prend également en compte le contexte régional et les besoins des branches professionnelles, le maillage territorial et la richesse de l'offre de formation : de la classe de 4^{ème} à l'enseignement supérieur court (BTSA et classes préparatoires), aux licences professionnelles, en passant par les baccalauréats scientifiques, technologiques et professionnels que se soit par la voie scolaire ou l'apprentissage.

Notre PREA est centré sur 4 axes stratégiques :

- Adapter son offre de formation avec quatre objectifs. Il se doit d'être en lien étroit avec le CPRDFOP (Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation et de l'Orientation professionnelles) ;
- Développer les partenariats, la communication et l'information sur l'enseignement agricole pour conforter ses spécificités avec quatre objectifs ;
- Développer une politique éducative soutenant la réussite de l'apprenant avec cinq objectifs. C'est la clef de voûte de notre système de formation qui permet de prendre en considération la diversité de nos publics, l'exigence d'apporter une individualisation aux besoins exprimés mais également, comme notre système a su le faire, oser au travers de l'innovation pédagogique en mobilisant autant que ce peut la ressource numérique ;
- Enfin, conforter les établissements dans leurs territoires avec quatre objectifs. Notre système de formation qui présente les trois voies de formations concomitamment avec des exploitations et ateliers technologiques doit s'inscrire dans un fonctionnement de réseau pour répondre aux attentes des territoires mais également à l'ensemble des politiques d'animation culturelle.

Ce Projet régional est soutenu par la conviction profonde que notre Enseignement Agricole est prêt à relever les défis de notre société dans les secteurs agricoles, agro alimentaires, forestiers et des territoires ruraux : l'emploi, le développement économique, la transition énergétique, climatique et environnementale, l'inclusion sociale, le développement local....

Permettez moi de remercier l'ensemble des personnes qui se sont mobilisées pour construire ce projet et d'appeler à ce que chacun d'entre nous, dans ses missions et responsabilités, s'engage dans l'action pour sa mise en oeuvre.

Vincent FAVRICHON

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Vincent FAVRICHON', written over a white background.

Directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture
et de la forêt de Bourgogne-Franche-Comté

Le présent PREA a pour objectif de répondre aux principaux enjeux de l'Enseignement agricole en région :

- ❑ Proposer les formations répondant aux attentes des territoires et des secteurs professionnels ;
- ❑ Améliorer le recrutement pour les différentes voies et notamment pour les classes entrantes ;
- ❑ Développer l'utilisation des nouveaux outils et nouvelles pratiques pour assurer la réussite et l'insertion des apprenants ;
- ❑ Améliorer la gouvernance globale du dispositif entre les établissements et l'autorité académique. Cette réflexion menée en parallèle du projet stratégique du Conseil régional permettra son intégration dans le CPRDFOP (Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation et de l'Orientation Professionnelles).

En amont de la présentation détaillée des 4 axes stratégiques et des 17 objectifs généraux, il est nécessaire de rappeler un certain nombre de principes :

- ❑ L'enseignement agricole propose un enseignement et des formations professionnelles aux métiers de l'agriculture, de la forêt, de la nature, de l'agroalimentaire et des territoires (Cf. la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche promulguée le 28 juillet 2010). De fait, **l'offre de formation professionnelle demeure une priorité** dans la réflexion concernant l'évolution des structures. Pour autant, l'enseignement agricole propose aussi **une offre de formation générale et technologique** (4ème/3ème, 2nde GT, filière S, filière STAV) **qu'il importe de préserver**. Il est ainsi nécessaire d'être vigilant pour maintenir une offre départementale, y compris dans l'enseignement public, en matière de classe de collège (3ème de l'enseignement agricole) en réponse aux attentes des familles. Ces classes offrent une alternative à celles dispensées dans les établissements de l'Education Nationale et doivent permettre une préparation à la voie professionnelle. De même, la filière générale (2nde GT, filière S) qui permet aux jeunes d'accéder à l'enseignement supérieur long et notamment les grandes écoles (sous tutelle du MAA et du MESRI) représente un atout notamment pour les lycées périurbains ;
- ❑ **Le maillage des établissements sur le territoire constitue une force et est à maintenir**, permettant l'accès à l'offre de formation au plus grand nombre, notamment pour les publics peu mobiles dans les filières de niveau V et IV. Ce maillage permet un point d'ancrage dans les territoires. Le PREA doit conforter les établissements pour leur permettre de développer des parcours cohérents de formation dans leurs domaines de compétences et de s'investir dans les missions et politiques de formation et de développement. Pour autant, notamment dans les territoires ruraux fragiles, souvent en déclin démographique, il est indispensable d'encourager les établissements à établir des partenariats, des synergies, avec d'autres établissements de l'EA, mais aussi de l'EN. Des organisations conjointes, permettant notamment de répondre à d'éventuels besoins de formation non pourvus dans les territoires, sont à encourager pour permettre à certains établissements d'améliorer des situations parfois fragilisées ;
- ❑ Ce projet régional met en exergue de nombreux enjeux et défis à relever pour l'enseignement agricole. La réussite de sa mise en œuvre, ainsi que celle des projets d'établissements qui en découleront, nécessite **une politique audacieuse et volontariste en matière de professionnalisation des acteurs**, via la mise en place de programmes de formation continue des personnels par chacune des composantes de l'Enseignement Agricole.

Enfin, ce projet régional et ses déclinaisons (PREAP, PREA-CNEAP-UNREP, PREA-MFR) validés par la Commission Régionale de l'Enseignement Agricole (CREA) feront l'objet d'une évaluation annuelle. Le CREA pourra modifier les lignes (objectifs et actions) dressées afin d'impulser de nouvelles dynamiques.



Axe 1 : Adapter l'offre de formation

Cet axe doit bien sûr être en lien étroit et en cohérence avec les objectifs stratégiques déclinés dans le CPRDFOP.

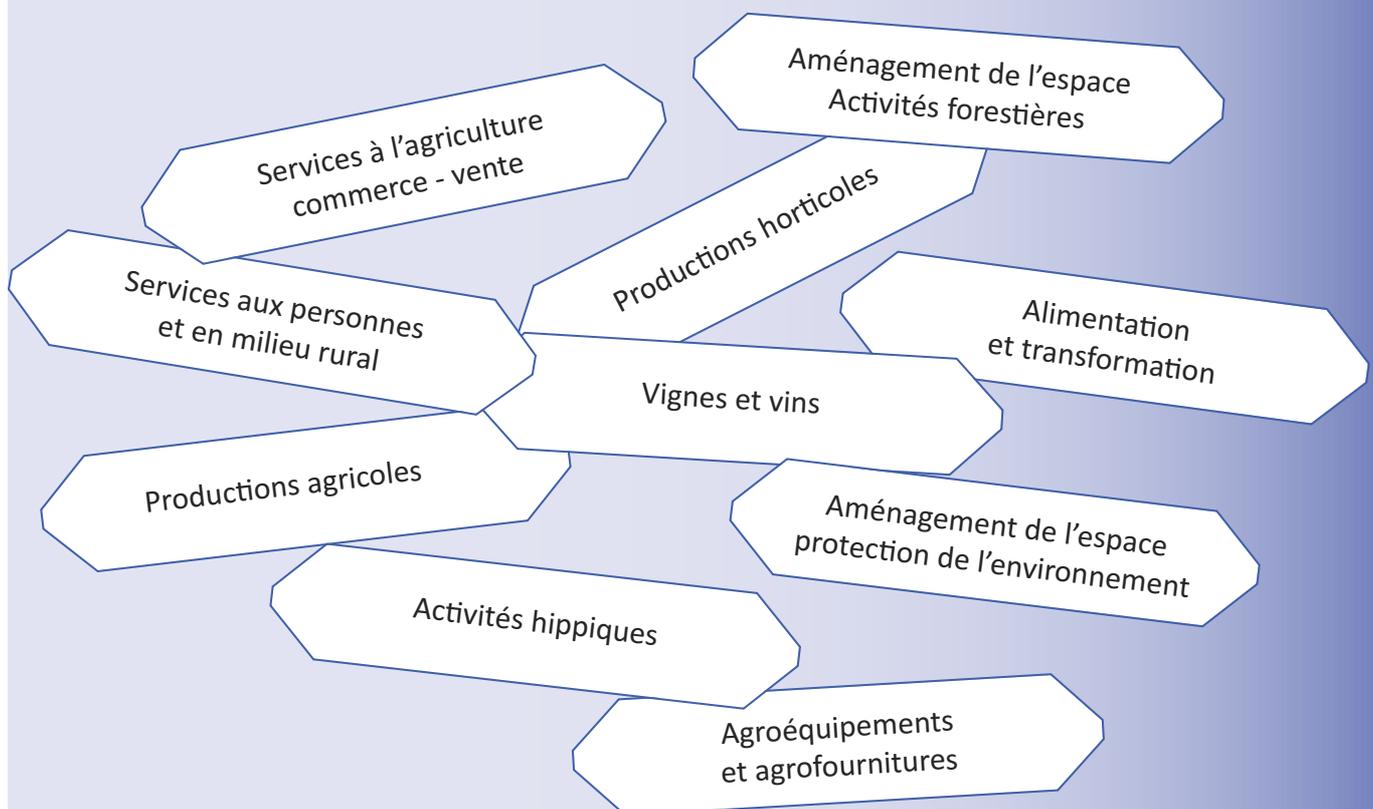
➔ Obj 1.1 : Identifier les compétences des établissements

A l'échelle de la nouvelle région, il est indispensable de préciser la cartographie concernant la compétence des établissements de l'enseignement agricole. Ceci a bien sûr pour effet de donner davantage de lisibilité aux usagers, mais aussi aux partenaires et aux financeurs quant à la mise en place de leurs politiques de formation et de financement notamment des investissements. **Cette cartographie confère aussi aux établissements une légitimité pour développer leurs activités dans un secteur donné.**

Cette cartographie régionale, établie par la DRAAF/SRFD, sera effectuée par secteur professionnel et domaine d'activités, sur la base d'éléments descripteurs de la compétence présents ou non dans l'établissement. L'ensemble des domaines d'activité pour lesquels un établissement est reconnu compétent va constituer son socle de compétences qui peut évoluer dans le temps.

Pour chaque secteur professionnel et domaine d'activités, les établissements reconnus compétents sont recensés par composante de l'enseignement agricole, et constituent un réseau dès lors qu'ils sont plusieurs.

Au sein d'un réseau, les établissements sont légitimes pour s'organiser, travailler en commun et élaborer des projets dans les domaines d'activités concernés. S'ils le souhaitent, ils pourront désigner un établissement « tête de réseau » qui devra être validé par le SRFD.





Obj 1.2 : Développer une offre de formation en cohérence avec les spécificités régionales

Cet objectif est en lien avec l'objectif stratégique du CPRDFOP : anticiper les besoins des entreprises, des territoires et des citoyens et adapter l'offre de formation. Ces spécificités se déclinent par rapport :

① aux besoins des territoires :

La région se caractérise par une population stable (+0,9% entre 2007 et 2012), mais présentant de fortes disparités selon les zones d'emploi. Les territoires fragiles, en déclin démographique se situent principalement à l'ouest et au nord de la région. Les établissements d'enseignement agricole situés dans ces territoires sont souvent confrontés à des difficultés de recrutement, de nature à les fragiliser. Une attention particulière doit être mise en oeuvre sur ces territoires ruraux fragiles. **Il est indispensable que ces établissements travaillent en synergie et partenariat avec les autres acteurs locaux de la formation**, afin de pouvoir accompagner les politiques locales de développement mises en oeuvre, répondre à des besoins de formation exprimés, même parfois en dehors des champs de compétence de l'enseignement agricole. La construction de parcours de formation innovants doit permettre d'accompagner l'évolution des métiers du secteur rural.

② aux besoins des secteurs professionnels :

Depuis une dizaine d'années, les effectifs d'apprenants (voie scolaire et apprentissage) stagnent, voire régressent légèrement malgré des ouvertures de filières. Globalement, l'offre de formation diplômante présente sur le territoire régional est très diversifiée et apparaît suffisante, même si des ajustements peuvent s'avérer indispensables dans certaines situations. Pour autant, il y a nécessité que **l'enseignement agricole prenne en compte les nouveaux enjeux et défis à relever avec :**

- le développement d'une agriculture diversifiée**, au niveau de ses productions et modes de production intégrant les signes de qualité, mais aussi la diversité des modes de commercialisation et transformation ;
- l'arrivée et le développement des nouvelles technologies et du numérique** dans de nombreux secteurs professionnels, modifiant les métiers existants ;
- le développement des énergies renouvelables, des métiers « verts »**, mais aussi des métiers de service en milieu rural ;
- l'évolution des métiers**, tel celui d'agriculteur vers une posture de manager et d'entrepreneur rural, mais aussi la demande de nombreux secteurs professionnels pour davantage d'adaptabilité, de compétences pour leurs personnels.

Concernant la formation initiale, cela nécessitera une adaptation des référentiels existants, mais aussi **une réactivité des établissements** d'enseignement via les espaces d'autonomie (EIE, MAP, MIL, MIP...). **La formation professionnelle continue doit aussi s'emparer de ces enjeux** en proposant la mise en oeuvre de modules spécifiques (UCARE par exemple) dans le cadre de la modularisation, voire la création de SIL (Spécialité d'Initiative Locale) et l'ouverture de CS (Certificat de Spécialisation).

Pour autant, certains métiers ou secteurs d'activité apparaissent en tension, ayant des difficultés à recruter, notamment des jeunes. Les filières de formations existent sur le territoire, mais n'attirent pas suffisamment les jeunes. On peut citer :

- le secteur des agroéquipements ;
- le secteur des IAA et notamment les métiers de niveau V et IV ;
- le secteur de la production agricole et notamment les métiers du technico-commercial en agrofournitures de niveau III.



3 en poursuivant l'éducation au développement durable, notamment avec la promotion de la transition agroécologique et le plan « Enseigner à produire autrement » :

Depuis de nombreuses années, l'enseignement agricole et les établissements d'enseignement ont intégré l'éducation en vue du Développement Durable (EDD). Cette politique s'inscrit dans les objectifs de développement durable adoptés lors d'un Sommet des Nations Unies, positionnant l'EDD comme un levier permettant la mise en oeuvre d'actions pour relever les défis mondiaux de développement.

La transition agroécologique, s'inscrit pleinement dans l'EDD. En cohérence avec les décisions de la COP21, elle se traduit par une profonde modification des pratiques et l'émergence de nouveaux systèmes de production agricole, diversifiés et adaptés aux territoires. L'enseignement agricole est mobilisé pour accompagner cette transition, avec la rénovation des référentiels. Les équipes éducatives doivent poursuivre leurs réflexions et travaux se traduisant par la mise en oeuvre d'approches pédagogiques spécifiques et impliquant aussi les exploitations agricoles et ateliers technologiques, véritables lieux d'innovation et de diffusion technique de cette transition. **Le plan d'action « Enseigner à produire autrement » s'inscrit dans la durée et devra prendre en compte les spécificités régionales.**

Au-delà de ce plan, les établissements sont invités à poursuivre leur engagement en faveur de l'EDD, avec la mise en oeuvre de projets structurants sur cette thématique, l'accompagnement des apprenants dans des démarches et engagements éco-citoyens comme par exemple l'action de délégués éco-responsables pour la mise en oeuvre d'actions en faveur du développement durable au sein de l'établissement. Ces engagements permettent ainsi de développer de nouvelles compétences personnelles et professionnelles



Obj 1.3 : Développer des parcours cohérents de formation et favoriser la promotion sociale

Cet objectif est en lien avec l'objectif stratégique du CPRDFOP : assurer un premier niveau de qualification des jeunes et favoriser la formation tout au long de la vie.

1) l'élévation du niveau de qualification :

Dans les filières professionnelles, les poursuites d'études sont encouragées, afin de permettre à des apprenants titulaires d'un CAP de poursuivre en Bac Pro et ceux de Bac Pro d'intégrer les BTS/BTSA, que ce soit dans la voie scolaire et l'apprentissage. Néanmoins, le constat est fait des difficultés actuelles que rencontrent les jeunes pour réussir ces poursuites d'études. Pour autant, certains établissements mettant en œuvre des dispositifs pédagogiques particuliers obtiennent des résultats encourageants.

Afin d'améliorer cette situation, **les établissements et leurs équipes pédagogiques sont invités à réfléchir à la mise en place de dispositifs d'accompagnement spécifiques**, permettant aux jeunes de réussir un parcours complet de formation via la voie professionnelle. Ces dispositifs pourront être accompagnés de demandes d'octroi de moyens spécifiques, via l'expérimentation pédagogique, tant en formation scolaire que pour l'apprentissage financé par le Conseil régional.

Par ailleurs, en partenariat avec l'enseignement supérieur, **une réflexion est aussi à engager sur les poursuites d'études possibles après un BTSA, que ce soit pour intégrer une licence professionnelle**, permettant à nos étudiants d'atteindre un diplôme inscrit en LMD tout en restant dans la voie professionnelle, **mais aussi pour accéder, via les classes préparatoires spécifiques, aux écoles d'ingénieurs et vétérinaires.**

2) la cohérence et la complémentarité des voies de formation :

L'enseignement agricole et ses établissements, associent avec succès les trois voies de formation : scolaire, apprentissage et formation continue. Ce dispositif original permet une offre adaptée aux différents types de public, dans la perspective de formation tout au long de la vie. **Les établissements sont invités à construire avec ces différentes voies, des parcours complets de formation.**

Pour autant, compte tenu de points de fragilité des effectifs en formation initiale, **il y a lieu d'être vigilant quant à l'ouverture de nouvelles filières de formation afin d'éviter d'installer des situations de concurrence entre établissements**, mais de rechercher plutôt les complémentarités. Le mixage de formations doit aussi être réfléchi dans le cadre de mise en place de formations particulières s'adressant à des potentiels d'effectifs limités d'apprenants (filières CAPa dans le secteur de la production agricole et BTSA GPN par exemple). La mixité des publics pourra aussi être envisagée pour répondre à des situations particulières sous réserve d'une ingénierie pédagogique forte.

3) des parcours intégrés sur le territoire :

Globalement l'offre de formation (enseignement agricole) de niveau III est complète sur le territoire de la nouvelle région. Il s'agit donc d'encourager la mobilité des apprenants, en proposant un accompagnement adapté.



Obj 1.4 : Maintenir l'équilibre des formations

1 Avenir de la filière 4ème/3ème de l'EA :

Cette filière représente 16% des effectifs de la voie scolaire (5% pour la 4ème et 11% pour la 3ème). Elle a une double vocation : remobiliser des jeunes en difficultés scolaires au collège mais aussi constituer un vivier de recrutement pour les formations professionnelles. L'enseignement agricole possède une vraie expertise et un savoir-faire sur cette filière. Pour autant, les effectifs accueillis en 4ème chutent du fait notamment que cette classe ne constitue plus un palier d'orientation suite à la réforme du collège et ceux accueillis en 3ème stagnent, voire régressent notamment dans les territoires ruraux en déclin démographiquement.

Le maintien de ces filières nécessite :

- de mieux communiquer sur les spécificités de la 4ème/3ème de l'EA** permettant d'accueillir des jeunes en difficultés notamment en 4ème, et qui préparent à la poursuite d'études ;
- que les établissements installent ou renforcent des partenariats au niveau des bassins** avec les collèges (CIO et professeurs principaux) afin de mieux positionner la filière et mettre en place éventuellement des dispositifs innovants.

2 Equilibre entre filières générales, technologiques et filières professionnelles :

L'enseignement agricole est riche de sa diversité, proposant un ensemble cohérent de formations générales et professionnelles dans ses établissements.

La filière générale et technologique (2nde GT, filière S et STAV) permet à des jeunes, intéressés par les sciences du vivant, d'intégrer un enseignement supérieur court ou long. Souvent présente dans les établissements en milieu péri urbains, elle permet aussi à l'enseignement agricole d'être implanté sur ces territoires. L'enseignement agricole aurait à gagner en communiquant davantage sur les spécificités de la filière S. De même, il est essentiel de conforter l'importance du bac STAV. **Cet équilibre entre les filières générales, technologiques et filières professionnelles est donc à préserver.**

3 Cas particulier des DIMA (Dispositif d'Initiation aux Métiers en Alternance) :

Les CFA de l'enseignement agricole accueillent des jeunes en difficultés au collège, dans le cadre du dispositif DIMA. Celui-ci permet à des jeunes, en difficultés scolaires au collège, de découvrir un environnement professionnel via une formation en alternance, tout en restant sous statut scolaire avec le collège d'origine, pour ensuite poursuivre en apprentissage. Ce dispositif participe pleinement à la lutte contre le décrochage scolaire.

Compte tenu des difficultés rencontrées par certains centres dans les procédures d'orientation et d'affectation en DIMA, **il est indispensable de renforcer le partenariat avec l'Education Nationale pour développer ce dispositif dans l'enseignement agricole.**



Axe 2 : Développer les partenariats, la communication et l'information sur l'enseignement agricole pour conforter ses spécificités

➔ Obj 2.1 : Communiquer au niveau régional les résultats des enquêtes d'insertion des apprenants

Une des forces de l'enseignement agricole est l'excellente insertion professionnelle des apprenants (élèves, étudiants, apprentis, stagiaires) confirmée chaque année par les enquêtes effectuées.

A la demande des secteurs professionnels, il apparaît indispensable de communiquer, les résultats obtenus par l'enseignement agricole en région concernant le devenir des apprenants, tant au niveau de la poursuite des études que de l'insertion professionnelle. Cette communication est de nature à renforcer la connaissance et l'attractivité de l'enseignement agricole en région auprès des partenaires et usagers.

Pour ce faire, il est impératif que les établissements s'engagent dans la gestion des enquêtes effectuées auprès de leurs apprenants, afin d'avoir des résultats fiables pouvant être exploités au niveau régional par les services de la DRAAF/SRFD.

En outre, le traitement des effectifs en cohorte permettrait de mieux appréhender le devenir des apprenants (développement en cours de l'application DéciEA).

➔ Obj 2.2 : Communiquer davantage sur le marché de l'emploi, les métiers, les filières de formations et les spécificités de l'EA

L'enseignement agricole est souvent méconnu du grand public mais aussi de certains prescripteurs de l'orientation. Souvent « cantonné » dans la formation des seuls agriculteurs, l'EA prépare à plusieurs centaines de métiers dans les différents secteurs professionnels concernés ! De plus, le renouvellement des générations en agriculture nécessite que des jeunes non issus du milieu agricole s'orientent dans ce secteur professionnel.

Pour autant, il faut rappeler que l'enseignement agricole n'a pas de mission d'orientation, ne dispose ni de conseillers, ni d'experts dans ce domaine.

Il y a nécessité de renforcer, en partenariat avec les professionnels, l'information et la communication en direction des partenaires (et notamment l'EN), des prescripteurs de l'orientation, des collègues et du grand public sur :

- le marché de l'emploi dans les secteurs professionnels concernés ;
- les caractéristiques des métiers (du salarié à l'ingénieur via l'entrepreneur) ;
- les filières de formation ;
- les spécificités de l'enseignement agricole (taux de réussite et d'insertion, politique éducative, fonctionnement des établissements...) intégrant aussi le fait d'absence de carte scolaire.

Au-delà des actions traditionnelles qui sont conduites et auxquelles les établissements participent (forums et salons, carrefours des formations, réunions d'information dans les collèges, journée portes ouvertes..), il y a lieu de s'interroger **sur la mise en place d'évènements spécifiques** pour promouvoir l'enseignement agricole (sans opposer les voies de formations).

De même, en liaison avec les Chambres consulaires (et notamment la Chambre d'agriculture), il est indispensable **de développer les mini-stages d'immersion en entreprise à destination de tout jeune scolarisé ou non**, désireux de découvrir un secteur professionnel pour réfléchir à son projet d'orientation, en mobilisant les dispositifs existants.

Obj 2.3 : Renforcer les partenariats et les formaliser

L'enseignement agricole a toujours travaillé en étroite relation avec les partenaires : chambres d'agriculture, collectivités territoriales, secteur de la formation, secteurs professionnels, etc... L'évolution des politiques publiques en matière de formation, des politiques en matière d'animation et de développement territorial, l'évolution de l'agriculture, du contexte de l'emploi... **nécessite de renforcer ces partenariats**, à l'échelle régionale au niveau de la DRAAF, mais aussi au niveau local des territoires et des établissements.

Il s'agira de formaliser les partenariats par des conventions cadres afin de rendre plus efficient l'action de l'enseignement agricole mais aussi de créer et participer à de nouveaux dispositifs permettant de prendre en compte l'évolution des besoins de formation et l'implication des établissements sur l'ensemble des missions de l'EA.

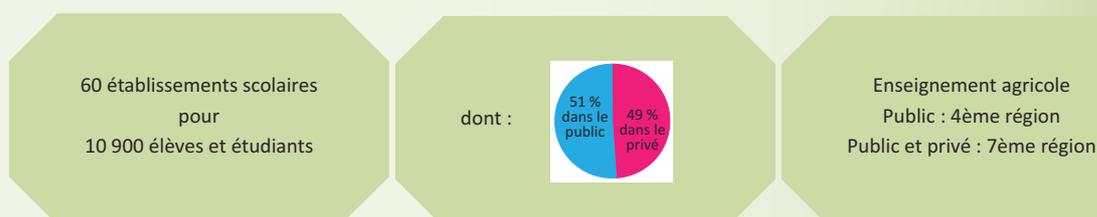
En particulier :

- Convention DRAAF/Chambre régionale d'agriculture** à adapter à la dimension de la nouvelle région ;
- Projet de conventionnement avec l'Education nationale et les deux rectorats** : problématiques possibles : procédures d'orientation et d'affectation (Affelnet, APB), réponse aux appels d'offre pour la FPC, offre de formation partagée (4ème/3ème, services, travaux publics, machinisme agricole, IAA), mise en place des Campus des Métiers, politique éducative, formation des personnels), avec un objectif de complémentarité et de synergie. Cette convention pourrait être déclinée au niveau local, avec la participation des établissements d'enseignement agricoles aux réflexions conduites au niveau des bassins ;
- Convention DRAAF/DRAC**, partenariat déjà existant visant à renforcer la diffusion de l'art et de la culture comme levier du développement des territoires, via l'action des établissements d'enseignement agricole ;
- Projet de conventionnement avec l'enseignement supérieur et notamment (Agrosup Dijon et l'Université de Bourgogne-Franche-Comté)** : liaison enseignement technique/enseignement supérieur, mise en place licences professionnelles, politique éducative, actions de développement et d'expérimentations (dans le cadre de l'agroécologie) ;
- Autres projets de conventionnement avec DRDJSCS, DIRECCTE, MSA, APECITA, établissements de recherche, INRA....**

Obj 2.4 : Mettre en œuvre le nouveau cadre de gouvernance

Les différentes réformes concernant l'évolution du paysage institutionnel (refondation de l'Ecole, modernisation de l'action publique territoriale, organisation des services déconcentrés de l'Etat, délimitation des régions...), la mise en œuvre de la formation professionnelle et l'avenir de l'agriculture, impliquent un pilotage plus efficace et mieux coordonné des politiques publiques, particulièrement entre l'Etat et les collectivités territoriales. C'est dans ce contexte qu'un protocole d'accord a été signé entre l'ARF et le MAA visant à encourager et accompagner le développement d'une démarche de contractualisation entre les conseils régionaux et les DRAAF, autorité académique de l'enseignement agricole, pour améliorer la gouvernance et l'exercice des missions de cet enseignement.

Il s'agit donc de décliner, à l'échelle de la Région Bourgogne-Franche-Comté, cet accord cadre de territoire.



Source : DRAAF BFC - année scolaire 2017-2018

Axe 3 : Développer une politique éducative soutenant la réussite de l'apprenant

Le terme réussite sous-tend à la fois la réussite scolaire aux examens dans le cadre d'un parcours de formation mais aussi la formation du citoyen. Concernant les examens, si les résultats obtenus sont satisfaisants dans certaines filières, des marges de progrès existent pour d'autres.

➔ Obj 3.1 : Renforcer la mobilité et l'ouverture à l'international

Avec la mise en place du nouveau programme Erasmus +, mais aussi la politique à venir du Conseil régional en matière de coopération décentralisée, **l'objectif est de sensibiliser et d'accompagner les établissements :**

- dans l'écriture de leur projet d'établissement avec la définition d'une véritable stratégie pour cette mission ;
- avec la création et mise en place de consortiums dans le dispositif Erasmus+ (enseignement supérieur, enseignement professionnel) permettant les échanges d'expériences et de pratiques ;
- pour développer une politique d'ouverture à l'international en lien avec les territoires locaux et associant les professionnels, notamment dans le cadre des programmes LEADER ;
- pour développer la réalisation d'échanges linguistiques, de stages à l'étranger, notamment dans les filières professionnelles Bac Pro, y compris pour les apprentis ;
- en professionnalisant, par la formation, des personnes ressources « coop inter » permettant de développer une véritable animation au sein de l'établissement.

➔ Obj 3.2 : Promouvoir l'innovation pédagogique et le numérique éducatif

Dans son histoire, l'innovation pédagogique a constitué un marqueur identitaire fort d'une spécificité reconnue de l'enseignement agricole, avec la mise en œuvre de dispositifs pédagogiques innovants et précurseurs, tant en matière de formation que d'évaluation.

Si l'enseignement agricole veut conserver cette spécificité, il est primordial de redynamiser cette innovation pédagogique en encourageant et accompagnant les établissements et leurs équipes éducatives à s'investir avec :

- une sensibilisation et mobilisation des équipes de direction d'établissements, afin de développer un minimum d'expertise et de pouvoir initier et accompagner les projets dans leur établissement ;
- la réalisation d'un état des lieux préalable des pratiques déjà existantes.

Le développement du numérique éducatif devra intégrer les problématiques suivantes :

- l'accès au haut débit pour l'ensemble des établissements ;
- le déploiement des ENT (Espaces Numériques de Travail) ;
- l'accompagnement des équipes dans la gestion des projets (ACOUSTICE, Sylva Numérica, dispositifs FOAD, etc...) et la valorisation de ceux-ci ;
- le développement de partenariats, notamment avec l'EN.

Concernant l'innovation pédagogique, il s'agira entre autre :

- de poursuivre les actions engagées dans le dispositif « Enseigner à Produire Autrement », en incitant par exemple les établissements à s'engager davantage dans les dispositifs de recherche/développement (Réseau Rural, PSDR, base GECO, ...) ;
- de développer des dispositifs d'accompagnement des apprenants dans le continuum Bac-3, Bac+3, notamment dans les filières professionnelles ;
- de mieux prendre en compte la diversité des publics d'apprenants accueillis dans le cadre du concept « apprendre autrement à apprendre » ;
- d'intégrer les nouvelles pratiques d'évaluation.



Obj 3.3 : Amplifier l'éducation au « vivre ensemble » et aux valeurs de la République

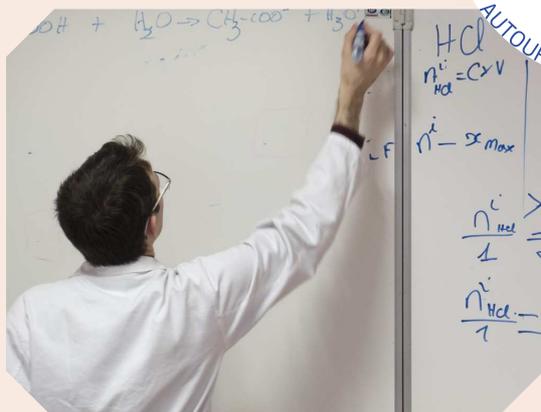
Il s'agira de poursuivre et de développer les actions déjà engagées par les établissements dans le cadre du plan ministériel de mobilisation pour les valeurs de la République avec le dessein d'assurer la transmission de la laïcité et des valeurs de la République mais aussi de les faire vivre dans les établissements.

Il s'agit de développer le « vivre ensemble » dans les établissements en prenant appui sur les réseaux des CPE et infirmières, et de former des référents, voire des équipes en capacité d'animer la mise en œuvre de projets associant les apprenants sur l'ensemble des thématiques :

- le respect de la liberté et de la dignité d'autrui ;
- le rejet du racisme, de la xénophobie, de toutes les discriminations et la promotion de l'égalité fille-garçon, l'encouragement à la mixité sociale ;
- la prévention et la lutte contre toutes les formes de violence ;
- les principes qui fondent la laïcité ;
- l'engagement dans des démarches en faveur du développement durable.

Par ailleurs, les équipes de direction seront sensibilisées sur le phénomène de radicalisation et la conduite à tenir en cas de problèmes rencontrés.

L'hébergement en internat constitue une spécificité de l'enseignement agricole avec une très large majorité de jeunes internes. Le projet « vivre ensemble » doit s'intégrer dans un projet plus vaste concernant la vie scolaire dans l'établissement, en précisant notamment la place et le rôle des internes.





Obj 3.4 : Prendre davantage en compte la diversité des publics

Une des spécificités de l'enseignement agricole est de proposer, au sein des établissements, les trois voies de formation (scolaire, apprentissage et continue). Cette organisation doit permettre de développer une offre de formation adaptée aux différents types de publics dans la perspective de la formation tout au long de la vie.

La loi relative à la formation professionnelle, l'emploi et la démocratie sociale (du 5 mars 2014) ainsi que la loi de refondation de l'Ecole de la République (du 8 juillet 2013) ont introduit de nouveaux droits pour les jeunes de 16 à 25 ans sortant du système éducatif sans diplôme ou qualification professionnelle. Dorénavant un jeune sorti du système éducatif sans diplôme peut prétendre à une formation complémentaire qualifiante (y compris sous statut scolaire). De même un jeune titulaire d'un diplôme général, sorti du système éducatif sans qualification professionnelle reconnue, bénéficie d'un droit pour acquérir une qualification. Les établissements d'enseignement agricole pourront saisir cette opportunité pour offrir **des parcours adaptés à ces publics en développant une ingénierie pédagogique. Les dispositifs d'individualisation et l'autonomie laissée aux établissements dans les référentiels sont des leviers à mobiliser. L'expérimentation de l'apprentissage jusqu'à 30 ans** peut permettre d'apporter une réponse formation à certains publics.

Depuis la rentrée scolaire 2015, un plan de lutte gouvernemental contre le décrochage scolaire engage l'ensemble du système de formation initiale avec notamment les plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs. L'enseignement agricole a développé le concept **d'ancrage scolaire. Les établissements sont invités à poursuivre leur engagement visant à limiter les démissions en cours de formation et à éviter ainsi le décrochage** (climat éducatif, accompagnement en classe et au sein de l'établissement, réflexion sur le projet du jeune...). **En particulier, une attention doit être apportée dans les filières de formation professionnelle** (CAPa, Bac Pro, BTSa) où l'on constate parfois des démissions importantes durant la formation. Un accompagnement spécifique, portant à la fois sur la mise en place de soutien mais aussi sur une réflexion conduite avec l'apprenant concernant son projet personnel, professionnel et de formation, est indispensable.

Concernant le droit à la formation tout au long de la vie, la loi du 5 mars 2014 introduit la notion **de blocs de compétences en liaison avec le compte personnel de formation**. Le découpage d'une certification professionnelle en blocs de compétences permet l'acquisition progressive d'un diplôme ou titre que ce soit en formation professionnelle continue ou que ce soit par la validation des acquis de l'expérience. **Les établissements sont invités à investir, par de nouvelles pratiques pédagogiques, d'évaluation et de certification, cette évolution s'inscrivant dans le concept de formation tout au long de la vie**. De même, pour les centres habilités, la mise en œuvre d'une certification du socle de connaissances et de compétences professionnelles (dispositif CLEA) pourrait être envisagée pour les apprenants éprouvant des difficultés à accomplir leur formation et susceptible de quitter le système éducatif sans qualification.





Obj 3.5 : Améliorer le fonctionnement des établissements

L'amélioration des conditions d'accueil et de travail est un souci constant des équipes de direction et équipes éducatives. Il s'agit de ne pas relâcher les efforts **et de poursuivre les actions entreprises, notamment sur les problématiques concernant :**

- la mise en œuvre **des procédures qualités** dans les centres (cf. le décret du 30 juin 2015 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle continue) ;
- l'accueil et l'accompagnement d'apprenants en situation de handicap**, notamment les troubles DYS ;
- l'adaptation des procédures concernant **les évolutions de la réglementation du travail (notamment pour les mineurs) ;**
- la prise en compte **des risques psycho-sociaux** dans les DUERP (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels) ;
- la nécessité **d'une meilleure sécurisation des établissements** dans le cadre de la mise en œuvre des PPMS.

Concernant la problématique santé, il est nécessaire d'être vigilant **sur les modalités de mise en œuvre du suivi médical des apprenants** (dérogation travaux réglementés pour les mineurs, procédures d'accueil pour les élèves en situation de handicap, aménagements d'épreuves, mise en œuvre des PAI, etc...).



Axe 4 : Conforter les établissements dans leur territoire

L'enseignement agricole est porteur de spécificités qui font sa force, tel la présence d'exploitation agricole et d'ateliers technologiques. Outre la formation, première vocation des établissements agricoles, ils contribuent aussi au développement des territoires (animation culturelle, expérimentation...) et sont largement ouverts à l'international.

➔ Obj 4.1 : Renforcer le travail en réseau et développer les partenariats locaux

Le travail en réseau des acteurs de l'enseignement agricole n'est pas nouveau, que ce soit pour l'enseignement public avec la mise en place des CRIPT (Complexe régional d'information et de promotion des technologies) qui fédèrent les EPL et leurs centres constitutifs, mais aussi l'enseignement privé avec ses différents réseaux régionaux.

La mise en place des nouvelles régions et de leurs organisations, les réponses à effectuer aux différents appels d'offre des maîtres d'ouvrage (formation continue, actions de développement), les évolutions en matière de politique éducative, la gestion de l'offre de formation, etc..., **obligent les établissements à renforcer le travail en réseau, à la dimension de la région Bourgogne-Franche-Comté.** Ce travail en réseau doit permettre la mise en œuvre d'actions partagées, mais aussi favoriser la mutualisation de moyens (humains et autres...) et développer des capacités d'expertises.

Par ailleurs, il est nécessaire aussi **que les établissements établissent et confortent ce travail en réseau avec d'autres partenaires**, en particulier ceux de l'EN, **au niveau des territoires et des bassins.** Ainsi, les appels d'offre en matière de formation continue nécessitent que différentes structures de formation se regroupent et mettent en commun leur savoir-faire pour pouvoir répondre. Ce travail de partenariat sera aussi nécessaire afin d'appréhender les besoins de formation des territoires face aux enjeux à venir et à l'évolution des métiers dans le secteur rural.





Obj 4.2 : Conforter l'implication des établissements dans le développement local et l'animation culturelle des territoires

Au travers des cinq missions, les établissements de l'enseignement agricole s'impliquent largement dans l'animation et le développement de leurs territoires. Ainsi, dans le cadre des politiques actuelles mises en place en matière de développement et d'aménagement du territoire, nombre d'établissements participent activement aux programmes de développement mis en place par les collectivités territoriales (ex : les GAL mis en place par les communautés de communes et les programmes LEADER).

Sans être exhaustif, l'implication des établissements peut se faire au travers :

- des campus des métiers et notamment le campus Alimentation-Goût-Tourisme (cf. parution au JO du 11 février 2017 de l'arrêté du 9 février 2017 fixant la liste des campus des métiers et des qualifications établie au titre de l'appel à projets du 13 avril 2016) mis en place par le rectorat, pour les établissements positionnés sur ces champs de compétence ;
- des travaux et réflexions conduits dans les bassins avec les établissements de l'EN (lycées et collèges) : les établissements agricoles sont invités à intégrer et à participer aux réunions de bassin dans l'objectif de développer des projets de partenariat, notamment sur les secteurs de formations partagées mais aussi sur l'analyse des besoins de formation du territoire ;
- des actions en matière d'animation culturelle et rurale.

Si le contexte de création du dispositif d'éducation socioculturelle (loi de modernisation agricole, 1962) est dépassé, il demeure que les établissements d'enseignement agricole dans le cadre de leurs missions et notamment par la mise en œuvre de l'éducation sociale et culturelle (ESC) participent à l'animation des territoires (ne pas oublier les conventions entre les Ministères de la Culture et de l'Agriculture).





Obj 4.3 : Réaffirmer les rôles des exploitations et des ateliers technologiques

La présence dans les établissements agricoles d'exploitations agricoles et d'ateliers technologiques traduit une volonté de mettre en place une formation professionnelle de qualité, proche des exigences professionnelles. **Ces centres ont une triple mission : production, formation et participation au développement. Il s'agit de réaffirmer la mission de formation des exploitations et ateliers** dans le cadre d'une démarche de projet, avec l'élaboration d'un projet pédagogique en cohérence avec les projets des centres (lycée, CFA et CFPPA). Leur rôle est primordial pour promouvoir l'attractivité des métiers, proposer des systèmes de production diversifiés et complémentaires, mettre en œuvre des techniques et pratiques s'inscrivant dans la transition agroécologique et intégrer dans leurs équipements et installations les évolutions technologiques.

De même, les exploitations et ateliers technologiques ont vocation à participer à des projets en lien avec des organismes de recherche et des acteurs du territoire (projets CASDAR, Agronov, PSDR, Ecophyto...).

Pour renforcer la mise en œuvre de ces missions, les exploitations et ateliers pourront :

- mutualiser des moyens (ingénierie de projet, représentation...);
- développer des projets inter-exploitations ;
- définir un programme d'investissement régional concerté, en associant les professionnels à la réflexion ;
- promouvoir les exploitations et ateliers (via la vente des productions).



Obj 4.4 : Développer l'approvisionnement local dans les restaurations collectives

Le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté a fixé un objectif de 50% de produits locaux ou bio dans la restauration des lycées de la région à l'objectif 2021. Cette démarche vise le développement économique durable avec le renforcement des filières agricoles de la région et la recherche de l'autonomie alimentaire.

L'enseignement agricole s'inscrit complètement dans cette politique au travers de :

- l'amélioration de la qualité dans nos restaurations collectives**, en limitant le gaspillage alimentaire et en favorisant l'approvisionnement local en produits de qualité ;
- la possibilité pour les exploitations agricoles et ateliers technologiques** des établissements de mettre en œuvre des projets de production et de commercialisation de produits pour la restauration collective ;
- la formation (initiale et continue)** pour une agriculture qui diversifie ses productions et ses débouchés dans le cadre de la transition agroécologique.



Liste des sigles

2nd GT	Classe de seconde Générale et Technologique
ACOUSTICE	Accompagnement Ouvert à l'Usage des Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement
Affelnet	Application d'Affectation en lycée
APB	Admission post BAC
APECITA	Association pour l'Emploi des Cadres, Ingénieurs et Techniciens de l'Agriculture
ARF	Agence Régionale de la Formation
Bac Pro	Baccalauréat Professionnel
Bac S	Baccalauréat Scientifique
Bac STAV	Baccalauréat Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant
Base GECO	Gestion des Connaissances
BTS	Brevet de Technicien Supérieur
BTSA	Brevet de Technicien Supérieur Agricole
BTSA GPN	Brevet de Technicien Supérieur Agricole Gestion et Protection de la Nature
CAP	Certificat d'Aptitude Professionnelle
CAPa	Certificat d'Aptitude Professionnelle agricole
CASDAR	Compte d'Affectation Spéciale «Développement Agricole et Rural»
CFA	Centre de Formation d'Apprentis
CFPPA	Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricoles
CLEA	Socle de connaissances et de compétences professionnelles
CNEAP	Conseil National de l'Enseignement Agricole Privé
COP21	Conférence internationale sur le climat - 21ème Conférence des Parties
CPE	Conseiller Principal d'Education
CPRDFOP	Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation et de l'Orientation Professionnelles
CREA	Commission Régionale de l'Enseignement Agricole
CRIPIT	Complexe Régional d'Information et de Promotion des Technologies
CS	Certificats de Spécialisation
DGER	Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche
DIMA	Dispositif d'Initiation aux Métiers en Alternance
DIRECCTE	Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi

DRAAF	Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
DRAC	Direction Régionale des Affaires Culturelles
DRDJSCS	Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale
DUERP	Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels
DYS	Troubles des apprentissages
EA	Enseignement Agricole
EDD	Education en vue du Développement Durable
EIE	Enseignement à l'Initiative de l'Etablissement
EN	Education Nationale
ENT	Espace Numérique de Travail
EPL	Etablissement Public Local
ESC	Economie Socio-Culturelle
FOAD	Formation Ouverte A Distance
FPC	Formation Professionnelle Continue
GAL	Groupe d'Action Locale
IAA	Industries Agro-Alimentaires
JO	Journal Officiel
LEADER	Liaison Entre les Actions de Développement de l'Economie Rurale
LMD	Licence, Master, Doctorat
MAA	Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
MAP	Module d'Adaptation Professionnelle
MESRI	Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
MFR	Maison Familiale et Rurale
MIL	Module d'Initiative Locale
MIP	Mission d'Information Professionnelle
MSA	Mutualité Sociale Agricole
PAI	Projet d'Accueil Individualisé
PPMS	Plan Particulier de Mise en Sécurité
PREA	Projet Régional de l'Enseignement Agricole
PSDR	programme de recherche Pour et Sur le Développement Régional
SIL	Spécialité d'Initiative Locale
SRFD	Service Régional de la Formation et du Développement
UNREP	Union Nationale Rurale d'Education et de Promotion

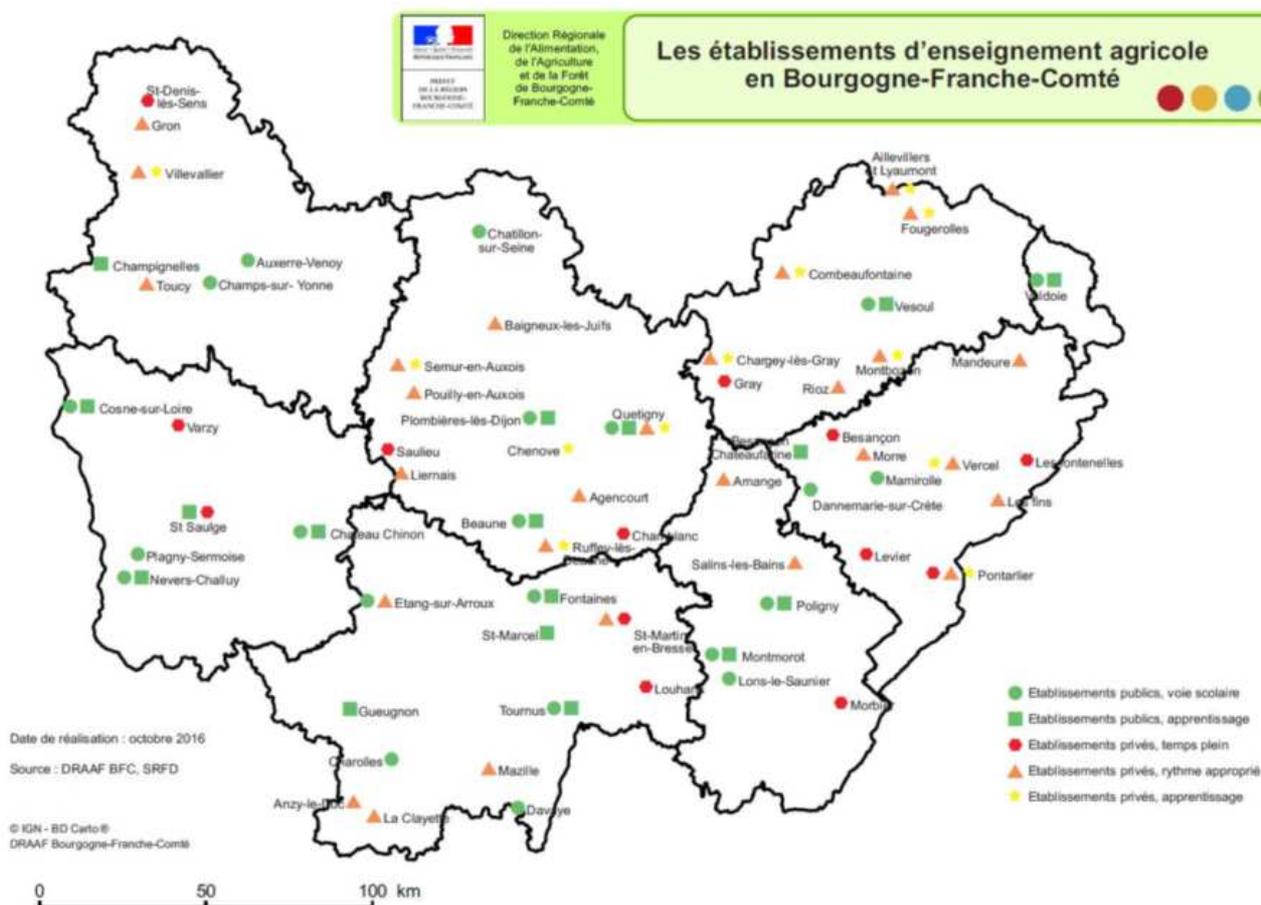
Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Bourgogne-Franche-Comté

Service régional de la formation et du développement
4 bis rue Hoche - BP 87865 - 21078 DIJON Cedex

Téléphone : 03.80.39.30.00

Courriel : srfd.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr

Site internet : <http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr>



Comité de rédaction : DRAAF/SRFD Bourgogne-Franche-Comté (BFC)
Conception graphique : Blandine Bonnet DRAAF/MAPEC BFC

Crédits photos :

page 1 : étudiants ©Pascal.Xicluna/Min.Agr.Fr
page 1 : EPL Mâcon-Davayé et Chatillon-sur-Seine
page 2 : ©Pascal.Xicluna/Min.Agr.Fr
page 3 : ©Pascal.Xicluna/Min.Agr.Fr
page 6 : ©Pascal.Xicluna/Min.Agr.Fr
page 7 (1 et 3) : ©Xavier.remongin/Min.Agr.Fr
page 7 (2) : ©Pascal.Xicluna/Min.Agr.Fr

page 8 : ©Thomas.Hazebrouck/Focale.info
page 12 (1) : ©Cheick.saidou/Min.Agr.Fr
page 12 (2, 3, 4) : ©Pascal.Xicluna/Min.Agr.Fr
page 13 : ©Pascal.Xicluna/Min.Agr.Fr
page 14 (1) : ©Cheick.saidou/Min.Agr.Fr
page 14 (2 et 3) : ©Xavier.remongin/Min.Agr.Fr
page 15 (1) : ©Pascal.Xicluna/Min.Agr.Fr
page 15 (2) : ©Cheick.Saidou/Min.Agr.Fr
page 16 (1 et 2) : ©Thomas.Hazebrouck/Focale.info
page 17 (1) : ©Cheick.Saidou/Min.Agr.Fr
page 17 (2) : ©Pascal.Xicluna/Min.Agr.Fr